

### **COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE**

Vu pour être annexé à la délibération du 17/04/2013 approuvant la 4<sup>ème</sup> modification du P.L.U.

# Le Plan Local d'Urbanisme ZAC du Pont de Bois

# DOSSIER APPROBATION

## 8.2 - Prise en compte des observations

P.L.U.	Approuvé par D.C.M. le	18 décembre 2007
1ère modification	Approuvé par D.C.M. le	21 janvier 2009
2 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2010
3 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2011
4 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.CM. le	17 avril 2013



# <u>Prise en compte des observations du commissaire enquêteur et des services associés</u>

Le projet de 4<sup>ème</sup> modification du PLU soumis à enquête publique par arrêté du maire daté du 19 novembre 2012.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 17 décembre au vendredi 25 janvier 2013 inclus:

Durant l'enquête publique, toute personne ou association a pu consigner ses observations sur un registre mis à sa disposition et rencontrer le commissaire enquêteur durant ses permanences en mairie. Un dossier complet a également été notifié à l'ensemble des personnes publiques associées qui ont pu donner un avis pendant l'enquête publique (0- Pièces administratives).

Après analyse de chaque observation formulée par écrit ou oralement, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la quatrième modification du PLU telle qu'elle est présentée dans le dossier soumis à enquête publique. L'ensemble des observations du commissaire enquêteur et des services associés est pris en compte dans le tableau ci-dessous :

### Tableau des modifications :

Avis favorable du commissaire enquêteur		réponse de la commune	Pièces du dossier à modifier	
1	Certaine abréviations devront être explicitées au moins une fois dans le document.	OUI	1- notice explicative, chap. I + sommaire (pagination modifiée)	
2	Expliciter la taille des pixels du SCOT, rendre le plan plus lisible avec une légende concernant les couleurs des pixels	OUI		
Avis des services associés				
CCI Toulouse	Avis favorable	Vu	Néant	
Chambre agriculture	Avis favorable	Vu	Néant	
DDT 31	Art UC2 : bien faire référence à un « changement de destination » et non un « changement d'affectation »	OUI	4.1. Règlement écrit : art UC2, alinéa 4	
	La superposition de la zone de bruit et de la carte des aléas rend la lecture peu aisée. Demande de supprimer la zone de bruit qui doit se trouver en annexe du PLU	Différé	Ces remarques seront prises en compte dans une prochaine évolution du document d'urbanisme	
	Il aurait été utile de classer en zone urbaine, les zone AU réalisées	Différé		
TISSEO	Avis favorable	Vu	Néant	
Chambre des métiers	Pas de remarque	Vu	Néant	
SMEAT	Avis favorable	Vu		
ABF	Avis sur un projet immobilier d'extension urbaine	Vu	Cet avis concerne un secteur qui n'est pas l'objet de la modification	